



Le règlement des piscines municipales à Grenoble en débat

En août dernier, l'AFEI avait condamné les actions burkini à Grenoble. Avant une possible modification du règlement des piscines grenobloises, elles se mobilisent : conférence-débat le 17 mars avec Naëm Bestandji auteur du livre « Le linceul du féminisme - Caresser l'Islamisme dans le sens du voile », et organisation d'une conférence de presse le 5 avril avec d'autres collectifs.

Pourquoi il ne faut pas changer le règlement des piscines municipales ?

L'Association des Femmes élues de l'Isère s'est réunie exceptionnellement en bureau pour traiter ce sujet brûlant à Grenoble. Elle rappelle la requête portée par l'association Alliance citoyenne depuis des années sur la couverture corporelle des maillots de bain dans les piscines municipales. C'est l'expression d'une volonté d'appliquer partout, notamment en France et en Europe, et en toutes circonstances, l'injonction patriarcale prônée par les islamistes : le voilement des femmes.

Entre voile et burkini l'objectif est le même : soustraire le corps des femmes de la vue des hommes.

- Injonction sexiste parce qu'elle ne s'applique pas aux hommes vis-à-vis des femmes.
- Injonction patriarcale parce qu'elle positionne les femmes uniquement comme objet sexuel à préserver.
- Injonction qui va à l'encontre de l'émancipation des femmes.
- Injonction qui pourrait anéantir toutes luttes des femmes pour leurs droits et pour l'égalité des sexes acquis, en France, depuis le 20^{ème} siècle. Luttes qui ont été longues et difficiles pour les femmes qui ont abouti au statut et à la reconnaissance pour l'égalité des sexes en droits civils, civiques, éducatifs et sociaux. Ces droits ne peuvent accepter aucune injonction ou incitation politique ou pseudo-religieuse. Il ne faut donc pas tout confondre : le fameux « libre choix de s'habiller comme on veut » sous couvert de féminisme, n'en n'est pas un puisqu'il ne concerne que les femmes et leur soi-disantes pudeur, dignité et respectabilité. Le voile et ses déclinaisons ne sont pas de simples habits mais sont des étendards politiques qui permettent de visualiser la présence islamique dans un territoire. Là où il se généralise, le choix de ne pas le porter est un risque pour les femmes.

L'insistance de quelques élues, qui se disent féministes, à entendre cette requête comme une simple expression d'un droit pour des personnes d'une autre religion ou d'une autre culture ne peut donc s'appliquer au voilement des femmes. Celui-ci est juste un dessein politique patriarcal.

Pour approfondir ce sujet, l'AFEI vous convie à une conférence débat en présence de Naëm Bestandji auteur du livre « Le linceul du féminisme – Caresser l'Islamisme dans le sens du voile », le 17 mars 2022 à 19h à la Maison des Associations de Grenoble.

Communiqué de l'Association des Femmes élues de l'Isère